

Angleterre que sur des vaisseaux anglais. Cette politique était ouvertement maintenue au profit de la mère-patrie, de son commerce, de sa marine marchande et de son industrie." <sup>1</sup>

Dans l'espace de dix ans, toute une révolution s'est opérée dans la politique coloniale de l'Angleterre, et ce sera l'éternel honneur de nos hommes d'état canadiens d'avoir été les principaux acteurs dans cette révolution pacifique. Les pages suivantes diront les luttes qu'ils ont eu à soutenir et l'énergie qu'ils ont déployée, pour obtenir graduellement de l'Angleterre ces concessions importantes, qui font aujourd'hui du Canada un des pays les plus libres et les plus heureux du monde.

La vaste étendue de pays renfermant aujourd'hui les Provinces de Québec et d'Ontario, cédée par la France à l'Angleterre le 10 février 1763 et désignée pendant vingt-huit ans sous le nom de Province de Québec <sup>2</sup>, fut d'abord gouvernée militairement, puis par un gouverneur assisté d'un conseil. En 1791, alors que la partie appelée aujourd'hui Haut-Canada, ou Ontario, ne contenait qu'environ dix mille âmes, et l'autre partie environ cent vingt mille, l'Angleterre jugea à propos de diviser ce territoire en deux provinces distinctes, ayant chacune un gouvernement représentatif, en apparence modelé sur le gouvernement de la mère-patrie ; c'est-à-dire, une chambre élective ou chambre d'Assemblée, composée de représentants du peuple, et supposée représenter la chambre des Communes anglaise ; un Conseil législatif nommé par la Couronne, qui devait jouer le rôle de la chambre des Lords ; puis un gouverneur ou lieutenant-gouverneur, aussi nommé par la Couronne, tenant la place du Roi, et assisté d'un Conseil exécutif qui pouvait être supposé représenter le Conseil Privé de Sa Majesté.

L'acte constitutionnel de 1791 semblait donc offrir tous les éléments et toutes les garanties d'un gouvernement constitutionnel régulier. Chaque province possédait son pouvoir législatif, son pouvoir exécutif, son pouvoir judiciaire. Mais on ne fut pas longtemps avant de s'apercevoir que cette constitution

1. *May's Constitutional History of England.*

2. Ceux qui désireraient connaître avec précision les limites du Canada, à l'époque de la cession de ce pays à l'Angleterre, ou plus tard, peuvent consulter les grands ouvrages de Bouchette, le traité de paix de 1763, les proclamations qui suivirent l'Acte de Québec de 1774, les commissions des différents gouverneurs à diverses époques, et surtout les Rapports des Commissaires nommés récemment pour s'enquérir des limites entre la Province d'Ontario et les Territoires du Nord-Ouest et le Rapport du Comité Spécial sur le même sujet nommé par la Chambre des Communes du Canada en 1880.